



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le **31 AOUT 2020**

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU  
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr  
nos réf : JMO/MECC/2020.94

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Pays Vallée de la Sarthe qui regroupe les communautés de communes de Loué-Brûlon-Noyen, Sablé sur Sarthe et Val de Sarthe. Ce projet a été construit à l'échelle du schéma de cohérence territoriale qui avait été approuvé en mai 2017.

Votre démarche poursuit un engagement initié dès 2013 à travers le plan climat volontaire « PACTE », reconnu par les acteurs régionaux. Je salue ce nouveau programme de coopération territoriale qui facilite l'intégration de la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen qui n'avait pas l'obligation réglementaire d'élaborer un PCAET. Le Pays Vallée de la Sarthe est lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a bénéficié à ce titre de financements d'actions en faveur de la transition énergétique.

Vous avez retenu huit orientations stratégiques porteuses de sens pour votre territoire et ses habitants. Je note la prise en compte dans votre plan d'action d'une évaluation du budget ainsi que de l'évaluation empirique des résultats. La déclinaison par EPCI est pertinente. Vous avez su prendre en compte les enjeux qui sont partagés sur notre territoire : la consommation d'espace, la ressource en eau, la mobilité et le développement des énergies renouvelables en lien avec l'agriculture.

Le dossier présenté traduit un niveau d'engagement ambitieux du Pays vallée de la Sarthe en faveur de la transition énergétique, en particulier sur la production d'énergies renouvelables pour devenir « territoire à énergie positive ». Vous avez aussi approfondi les aspects associés au secteur agricole, dont l'adaptation au changement climatique et la séquestration de carbone. L'enquête menée auprès des industriels est innovante et de qualité. Vous avez traité la question de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité, ainsi que la facture énergétique du territoire.

Les objectifs que vous avez retenus pour les émissions de GES prennent en compte un niveau d'ambition en faveur de la transition énergétique en deçà du « facteur 4 ». Pour respecter les attendus réglementaires, votre plan climat devra être publié avec des objectifs aux échéances de 2021 et 2026. Une évaluation et un retour d'expérience du programme PACTE apporteront du relief à votre démarche de territoire et favoriseront le suivi et l'évaluation continue.

D'ici à l'évaluation à mi-parcours, vous devrez prendre en compte les évolutions législatives récentes vers la « neutralité carbone » et la réduction des émissions d'un « facteur supérieur à 6 ». Je vous encourage à engager une prospective concertée de l'horizon 2050 prenant en compte ces orientations nationales. En particulier, vous veillerez à faire évoluer vos objectifs de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques du secteur agricole pour les mettre en cohérence avec cette stratégie.

Tél : 02.72.74.73.00

Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

Vous pourriez mieux valoriser, pour chaque secteur d'activité, les pratiques concourant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Par exemple, pour le secteur agricole, vous mentionnez la spécialisation du territoire dans les élevages avicole et bovin, impliqués aussi dans des démarches de certification de la qualité de la production, sans considérer la qualité de l'air. Y ajouter l'air et le climat renforcera la résilience de votre territoire et vous positionnera en coordonnateur des réponses du secteur agricole.

Vous pourrez approfondir les leviers ci-dessous, issus de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui devraient vous permettre d'améliorer les objectifs que vous avez établis pour la réduction des émissions à l'horizon 2050 :

- pour le bâtiment, réaliser une étude d'opportunité pour une OPAH sur le territoire de la communauté de communes de Loué-Brûlon-Noyen, et approfondir le potentiel d'amélioration du parc locatif social des 3 territoires. J'attire également votre attention sur le calendrier de financement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique dans le cadre du SARE, prévus pour 3 ans et à engager avant l'automne 2023 ;
- favoriser un urbanisme respectueux des espaces agricoles et naturels, économe en énergie (isolation, mobilité, énergies renouvelables), et prenant en compte des épisodes prolongés de canicule, en cohérence avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ;
- pour la mobilité, en particulier pour les trajets domicile-travail, renforcer la prise en compte du covoiturage ;
- évaluer le potentiel de croissance économique et d'emploi en lien avec la transition énergétique<sup>1</sup>;
- compléter votre potentiel de production d'énergie renouvelable par l'aérothermie, et mentionner la prise en compte nécessaire des enjeux de préservation des espaces naturels et forestiers par les projets éoliens et photovoltaïques au sol.

En perspective de l'évaluation à mi-parcours, je vous encourage à évaluer votre plan d'action afin de justifier ses priorités. Vous pourrez compléter les modalités de concertation, dans l'objectif de mieux mobiliser les acteurs du territoire et les communes. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés à travers l'association de l'ensemble de vos partenaires.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires de la Sarthe), se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de votre programme.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

  
Didier Martin

**Monsieur le président  
du Pays Vallée de la Sarthe  
Moulin à couleurs  
1 place Pierre DESAUTELS  
72270 MALICORNE SUR SARTHE**

Copie : Monsieur le préfet de la Sarthe.

<sup>1</sup> Voir le scénario SNBC, étude macro-économique (p45-46) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se%20provisoire%20des%20hypoth%C3%A8ses%20et%20r%C3%A9sultats%20pour%20les%20exercices%202018-2019.pdf>